

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D210722-02

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 juillet, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2021

Présents : Hélène BOULAS, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL,

Excusés : Sébastien CARRE (procuration à Bernard CROZAT), Carole De JOUX (procuration à Alain TERRAIL), Régis MARCEL (procuration à Laetitia CHALLANCIN), Amélie RAVEL, Sylvie ROUVIER (procuration à Joseph PERROUD), Maud SARMEO, Isabelle VATANT (procuration à Olivier ROCHAS)

Absents : Florian MARTIN

Secrétaire de séance : Christine FIGUET assistée de Lionel GALLIANO, directeur général des services

**OBJET : Finances – Adhésion à un groupement de commande pour les vérifications
périodiques**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement à intervenir

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commande dans le domaines des vérifications périodiques obligatoires des établissements recevant du public de manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle,

Considérant que le groupement de commandes sera constitué des communes de Beaumont-les-Valence, Beauvallon, Chabeuil, Etoile sur Rhône, Malissard, Montélerger, Montélier, Montmeyran, Saint-Marcel-les-Valence, Upie ainsi que de la Régie Les Clévos.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes « vérifications périodiques » et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la commune de Montélier comme le coordonnateur ;
- ✓ D'autoriser le maire à signer la convention constitutive de groupement et tous actes afférents.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 27 juillet 2021

Le maire, Olivier ROCHAS